

CONDITIONS DE PAIEMENT

Les droits d'inscription et le montant annuel des cours sont payables au moment de l'inscription dans sa totalité, mais en 3 règlements (1 par trimestre). Les chèques doivent être libellés à l'ordre de « La Casa del Tango ».

L'inscription n'est confirmée qu'à réception du règlement.

Période d'Essai : Les élèves bénéficient d'une période d'essai pendant les 2 premiers ateliers. Durant cette période toute demande de désistement devra se faire obligatoirement par écrit, la date du courrier faisant foi. Les cours 2 d'essai (ou 1 seul selon) pris par l'élève seront facturés (15 € par cours) et vos 3 chèques vous seront alors restitués.

Au-delà de ces 2 premiers ateliers de l'année (Septembre) aucun remboursement total ou partiel ne sera accordé suite à l'abandon définitif de celui-ci.

Absence : Toute année commencée est intégralement due, les absences ponctuelles ne pouvant être déduites ni remboursées.

Absence longue : En cas d'incapacité physique/accident corporel, attestée par un certificat médical, pendant plus de 3 mois, un remboursement pourra se faire à la date de la remise du justificatif et au prorata du nombre d'ateliers restants.

Abandon en cours d'année: Si un élève renonce à suivre un atelier en cours d'année, aucun remboursement, même partiel, ne sera possible. Toutefois, en cas d'une raison valable sous présentation d'un justificatif (déménagement en dehors de Paris, maladie justifiée par un certificat médical) le remboursement sera possible et calculé au prorata des ateliers restant et en fonction de la date de réception du courrier. Une lettre accompagnée du justificatif devra être adressée à La Casa.

Tarif : Le tarif présenté est établis pour l'année. Lors des inscriptions, il vous sera demandé de régler ce montant total pour l'année ou au choix par trim en 3 ch.

Tarif Réduit : En cas d'inscription multiple (en nombre d'enfants ou en ateliers)
Voir tarifs sur la fiche d'inscription.